



Projet de notoriété ? a quoi sert t'il ?

Par **picou**, le **18/01/2008** à **19:11**

Bonjour, une réponse à ma question m'aiderait svp ! je n'ai toujours pas été contacté par mon notaire à ce jour alors que les droits de succession doivent être réglés avant le 31 janvier 2008, est-ce normal ? De plus, j'ai reçu un projet de notoriété, à quoi sert ce document ? Cela veut-il dire que tout est bientôt fini ? Et enfin, une fois les droits réglés et passifs, le notaire me versera-t-il ma part ? Merci pour une réponse rapide, c'est tellement dur de réussir à les joindre !